

MAIRIE DE SAINT-DIER-D'Auvergne

Le conseil Municipal de Saint-Dier-D'Auvergne s'est réuni le 25 février 2022 à la salle de la Briqueterie sous la présidence de Madame Nathalie SESSA.

Les points suivants ont été traités :

1 – Adressage des hameaux de la commune de Saint-Dier-D'Auvergne : demande de subvention auprès de la DETR (délibération n° 1)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le projet de la mise en place et de l'installation de panneaux et plaques sur les voies communales des hameaux de la commune de Saint-Dier-D'Auvergne dont les travaux sont estimés à 20 000,00 € H.T. (10 729,42 € HT de fournitures et 9 270,58 € HT de pose). Il approuve la constitution et le dépôt d'un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR à hauteur de 30% du montant H.T. des travaux et valide le plan de financement proposé.

2 – Travaux de rénovation des sanitaires de l'École Primaire (délibérations n° 2, 3 et 4)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet de travaux de rénovation des sanitaires de l'École Primaire. Il décide de retenir le Cabinet PIL ARCHITECTURE sise 24, boulevard de l'Europe 63600 AMBERT pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet moyennant un montant forfaitaire d'honoraires fixé à 10 000,00 € H.T. et autorise la signature du contrat de maîtrise d'œuvre à intervenir ainsi que la signature et le dépôt de la demande d'urbanisme nécessaire à la réalisation du projet.

Ces travaux estimés à 35 000,00 € H.T. auxquels s'ajoutent les différents honoraires (maîtrise d'œuvre, diagnostic amiante, Bureau de Contrôle, Coordonnateur SPS, aléas, frais divers, imprévus ...) pour un montant évalué à 14 800,00 € H.T., soit un montant prévisionnel de 49 800,00 € H.T. peuvent être subventionnés d'une part dans le cadre de la DETR à hauteur de 30 % et d'autre part dans le cadre de la DSIL à hauteur de 40 %. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la constitution et le dépôt des dossiers de demande de subventions pour réaliser ce projet ainsi que le plan de financement proposé.

3 – Travaux d'aménagement et de mise en accessibilité de la Mairie (délibérations n° 5, 6 et 7)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet de travaux d'aménagement et de mise en accessibilité de la Mairie. Il décide de retenir le Cabinet PIL ARCHITECTURE sise 24, boulevard de l'Europe 63600 AMBERT pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet moyennant un montant d'honoraires fixé à 11,5 % du montant H.T. des travaux. et autorise la signature du contrat de maîtrise d'œuvre à intervenir ainsi que la signature et le dépôt de la demande d'urbanisme nécessaire à la réalisation du projet.

Ces travaux estimés à 234 000,00 € H.T. auxquels s'ajoutent les différents honoraires (maîtrise d'œuvre, diagnostic amiante, Bureau de Contrôle, Coordonnateur SPS, aléas, frais divers imprévus ...) pour un montant évalué à 57 900,00 € H.T., soit un montant prévisionnel de 291 900,00 € H.T. peuvent être subventionnés d'une part dans le cadre de la DETR à hauteur de 30 % et d'autre part dans le cadre de la DSIL à hauteur de 40 %. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la constitution et le dépôt des dossiers de demande de subventions pour réaliser ce projet ainsi que le plan de financement proposé.

La séance est levée à 22h00

Le Maire- Nathalie SESSA

